

ARRÊTÉ

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master

1^{ère} année

Mention Information, Communication

Parcours Communication et territoires

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-36-2 à D. 612-36-2-10,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

Master

1^{ère} année

Mention Information, Communication

Parcours Communication et territoires

est composée comme suit :

- Sylvie LAVAL, Maîtresse de Conférences, Présidente
- Christophe ALCANTARA, Professeur des Universités
- Géraldine BLONDEAU, PAST
- Sylvie BOURDIN, Maîtresse de Conférences
- Franck BOUSQUET, Professeur des Universités
- Bruno DAVID, Maître de Conférences
- Nicolas PEYRE, Maître de Conférences
- Martine REGOURD, Professeure des Universités
- Brigitte SEBBAH, Professeure des Universités

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 31 mars 2025

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante
Université Toulouse Capitole



Cosima BLUNZ